

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOIR ET CHER

Association loi 1901
Siège social : 20, rue Guynemer
41000 BLOIS

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Association Départementale


OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOIR ET CHER

Association loi 1901
Siège social : 20, rue Guynemer
41000 BLOIS

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Loir et Cher relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de



l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 297 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 313 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 286 sur 317 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 24 janvier 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU LOIR ET CHER

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	30	30		15	Fonds associatif	75 382	66 492
Terrains					Report à nouveau	1 369 221	1 278 826
Constructions					Résultat de l'association	5 153	37 951
Installations et matériels d'activités	87	87			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	57 950	48 715	9 236	2 792	TOTAL FONDS PROPRES	1 449 756	1 383 269
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE	7 549		7 549	7 549	Provisions pour risques	15 000	15 000
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		
					Fonds dédiés sur subventions	24 374	10 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	65 616	48 832	16 784	10 356	TOTAL PROVISIONS	39 374	25 000
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 502		2 502		Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 024		2 024	2 668	Fournisseurs	6 249	5 337
Comptes courants OCCE	297		297		Dettes fiscales et sociales	7 123	2 849
Autres créances (dont erreurs débitrices)	7 770		7 770	4 965	Comptes courants OCCE	38	4 749
Trésorerie	1 472 826		1 472 826	1 398 993	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	1	258
Charges constatées d'avance	338		338	4 481	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 485 756		1 485 756	1 411 106	TOTAL DETTES	13 410	13 193
TOTAL GENERAL	1 551 372	48 832	1 502 540	1 421 462	TOTAL GENERAL	1 502 540	1 421 462



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DU LOIR ET CHER

	2017/2018	2016/2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	399 475	470 571
Ventes de produits pour cessions	884 826	890 521
Prestations de service et animations	371 637	352 793
Subventions d'exploitation	755 719	731 044
Produits divers de gestion courante	210 994	199 712
Reprises sur provisions et transferts de charges		945
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	1 939	6 832
TOTAL	2 624 589	2 652 419
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	554 761	558 776
Variation des stocks de fournitures à céder	-2 502	1 606
Achats de fournitures administratives	440	1 515
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	1 771 127	1 749 314
Impôts et taxes	2 141	2 058
Salaires	35 168	26 915
Charges sociales	15 509	11 121
Autres charges	188 525	206 175
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	72 272	80 069
Dotations aux provisions		
Engagements à réaliser sur subventions affectées	16 313	10 000
TOTAL	2 653 753	2 647 546
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-29 164	4 873
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits des placements	10 847	12 326
Reprises sur provisions		
TOTAL	10 847	12 326
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	10 847	12 326
RESULTAT COURANT (I + II)	-18 317	17 198
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	87 170	99 668
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	87 170	99 668
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	63 700	78 916
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	63 700	78 916
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	23 470	20 752
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	5 153	37 951

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU LOIR ET CHER

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 502 540,23 €	1 421 461,89 €
Résultat de l'exercice :	5 152,98 €	37 950,89 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	313	317
dont coopératives et foyers agrégés :	297	286
dont coopératives et foyers non agrégés :	16	31
Nombre de coopérateurs :	30 354	30 721
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 311	5 229
soit un équivalent temps plein de	2	3 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 57 809 € soit environ 2,27% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU LOIR ET CHER

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	5 152,98	}	dont -337,65 pour le siège départemental dont 5 490,63 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	7 769,62	}	dont 7 769,62 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	1,40	}	dont 1,40 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 472 825,95	}	dont 98 114,53 pour le siège départemental dont 1 374 711,42 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 628,66 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	72 271,73	}	dont 3 143,50 pour le siège correspondant aux amortissements dont 69 128,23 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			232,75 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	2 722 606,61	}	dont 175 982,87 pour le siège départemental dont 2 546 623,74 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 574,49 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	2 717 453,63	}	dont 176 320,52 pour le siège départemental dont 2 541 133,11 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 556,00 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			18,49 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	269	264
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	86%	83%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	286	239
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	303	305
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	292	294
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	5	2
Participants aux séances de formation (estimation)	30	10



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU LOIR ET CHER

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	30	30		15	Fonds associatif	75 382	66 492
Terrains					Résultat du siege de l'association	-338	8 890
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	87	87			TOTAL FONDS PROPRES	75 045	75 382
Autres immobilisations corporelles	57 950	48 715	9 236	2 792	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques	15 000	15 000
Prêts OCCE	7 549		7 549	7 549	Provisions pour charges		
Autres immobilisations financières					Fonds dédiés sur subventions	24 374	10 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	65 616	48 832	16 784	10 356	TOTAL PROVISIONS	39 374	25 000
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 502		2 502		Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 024		2 024	2 668	Fournisseurs	6 249	5 337
Comptes courants OCCE	297		297		Dettes fiscales et sociales	7 123	2 849
Autres créances	7 770		7 770	4 816	Comptes courants OCCE	38	4 749
Trésorerie	98 115		98 115	91 245	Autres dettes	1	248
Charges constatées d'avance	338		338	4 481	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	111 044		111 044	103 209	TOTAL DETTES	13 410	13 182
TOTAL GENERAL	176 661	48 832	127 829	113 565	TOTAL GENERAL	127 829	113 565


COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DU LOIR ET CHER

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	60 708	59 906
Ventes de produits pour cessions	46 700	54 839
Prestations de service et animations	23 793	21 453
Subventions d'exploitation	22 338	15 143
Produits divers de gestion courante	2 562	2 170
Reprises sur provisions et transferts de charges		945
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	1 939	6 832
TOTAL	158 040	161 289
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	37 209	33 377
Variation des stocks de fournitures à céder	-2 502	1 606
Achats de fournitures administratives	440	1 515
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	65 928	70 489
Impôts et taxes	2 141	2 058
Salaires	35 168	26 915
Charges sociales	15 509	11 121
Autres charges	2 081	8 518
Dotations aux amortissements	3 144	897
Dotations aux provisions		
Engagements à réaliser sur subventions affectées	16 313	10 000
TOTAL	175 430	166 494
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-17 390	-5 206
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	10 191	9 028
Reprises sur provisions		
TOTAL	10 191	9 028
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	10 191	9 028
RESULTAT COURANT (I + II)	-7 199	3 822
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	7 751	6 465
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	7 751	6 465
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	890	1 397
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	890	1 397
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	6 861	5 068
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-338	8 890



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2018, dont le total est de 127 829 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un déficit de 338 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du Siège Départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le Siège Départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le Siège Départemental est une composante de l'Association départementale comme les coopératives scolaires du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du Siège Départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	29,90			29,90
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	38 175,48			38 175,48
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	12 023,87	9 651,62	9 412,09	12 263,40
Mobilier de bureau	7 598,94			7 598,94
Immobilisations en cours				
Total	57 828,19	9 651,62	9 412,09	58 067,72

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les investissements de l'exercice sont les suivants :

- 38 tablettes numériques mises à disposition d'utilisateurs.

Les mises au rebut concernant du matériel informatique usager.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	14,87	15,03		29,90
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	38 175,48			38 175,48
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	10 107,43	2 787,77	9 332,82	3 562,38
Mobilier de bureau	20%	6 723,52	340,70		7 064,22
Total		55 021,30	3 143,50	9 332,82	48 831,98



2. Immobilisations financières

Avance Montrichard 7 548.66

3. Stocks

Agendas coopératifs 2 502.00

4. Avances et acomptes versés

Néant

5. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	2 024,20		2 024,20
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	2 024,20		2 024,20

6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

UR CENTRE 296.56

7. Autres créances

Frais Montrichard 3 435.00

Prévoyance 74.62

Aides à recevoir de la Fédération 4 260.00

7 769.72

8. Trésorerie

BP compte courant 44 363.03

BP régie d'avance 97.43

CM compte courant 25 372.66

CM régie d'avance 424.94

LBP compte courant 1 046.08

LBP livret A 22 935.82

Intérêts à recevoir 3 774.35

Caisse 99.22

98 114.53

9. Charges constatées d'avance

Calendriers 2019 337.50

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Litige Montrichard	15 000,00			15 000,00
Engagement de retraite du personnel				
Provisions pour charges	15 000,00			15 000,00
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	15 000,00			15 000,00

Dotations / reprises d'exploitation

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet



(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Subvention LALANDE	10 000,00		1 939,14	8 060,86
Subventions ERASMUS+		16 312,80		16 312,80
Fonds dédiés	10 000,00	16 312,80	1 939,14	24 373,66

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Avances et acomptes reçus

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	896.44
Fournisseurs, factures non parvenues	5 332.40

7. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	3 365.68
URSSAF	1 290.63
Retraite	178.21
Mutuelle	54.96
Uniformation	358.58
Fiscalité des placements	<u>1 874.63</u>
	7 122.69

8. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale	37.50
----------------------	-------

9. Autres dettes

Comptes de coopératives créditeurs	1.40
------------------------------------	------

10. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	30 354	30 721
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,91 €	0,87 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	60 708,00	59 905,95
Cotisations versées à la Fédération	33 085,86	33 178,68
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	33 085,86	33 178,68

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	18 312,80	10 000,00
Subventions conseil régional	4 025,00	5 133,00
Subventions communes		
Autres subventions		700,00
Total	22 337,80	15 833,00
Dont versées aux coopératives	2 000,00	9 400,00



3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	
- Autres aides	2 130.00
Autres	<u>432.35</u>
	2 562.35

4. Produits exceptionnels

Dons divers reçus	3 824.21
Autres produits de gestion	24.00
Produits de fermeture des comptes de coopératives	479.97
Cotisations sur exercices antérieurs	362.70
Produits sur exercices antérieurs	<u>3 060.56</u>
	7 751.44

5. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles de gestion	536.52
Charges sur exercices antérieurs	<u>353.64</u>
	890.16

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 1 109 €. Echéance du contrat : 09/20)	3 327 €
---	---------

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Blois, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 20 rue Guynemer (environ 100 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 850 heures de travail valorisées à 23 375 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire Val de France :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire. Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	ND	187
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	ND	ND
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	7 481.14	7 481.14
Montant des impôts dus par l'AD	962.44	962.44
Montant des intérêts acquis nets après impôts	6 518.70	6 518.70
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%



- **Banque Crédit Mutuel Enseignant :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Mutuel Enseignant (convention du 24/08/2015) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	ND	123
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	ND	ND
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	1 452.06	1 452.06
Montant des impôts dus par l'AD	348.49	348.49
Montant des intérêts acquis nets après impôts	1 103.57	1 103.57
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%